



Appel à candidatures

LOCAUX
BUREAUX/ATELIERS
**LES GRANDES
VOISINES**

OCCUPATION
TEMPORAIRE
disponible dès maintenant

Appel à candidatures

Locaux bureaux/ateliers - Francheville
Occupation temporaire dès maintenant
À partir de 4,5€/m² par mois

Le projet

Le Foyer Notre-Dame des Sans Abri, la Fondation Armée du Salut et la coopérative Plateau Urbain lancent un appel à candidatures pour des bureaux, ateliers et réserves au sein du projet d'occupation temporaire Les Grandes Voisines basé dans l'ancien hôpital Antoine Charial à Francheville Bel-Air.

Les Grandes Voisines s'étendent sur un site de plus de 8 hectares, situé 40 Avenue de la Table de Pierre (69340 Francheville), à 20 min de Gorge de Loup (bus C24 et C22). Porté par la Fondation de l'Armée du Salut et le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, le site abrite 5 centres d'hébergement et des ateliers chantiers d'insertion par l'emploi. La coopérative Plateau Urbain a été mandatée par ces deux structures pour diversifier les activités du lieu, l'ouvrir sur l'extérieur et ainsi en faire un tiers lieu mixte et solidaire qui mêle hébergement, espaces d'activité et accueil du public.

Au total, 1300m² de locaux d'activités répartis en rez-de-chaussée et en sous-sol sont mis à disposition pour des artistes, des associations, des artisan.e.s, des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des jeunes entreprises jusqu'en juillet 2028.



Appel à candidatures

Locaux bureaux/ateliers - Francheville
Occupation temporaire dès maintenant
À partir de 4,5€/m² par mois

Qui sommes-nous

Plateau Urbain est une coopérative d'immobilier solidaire et d'urbanisme transitoire à but non lucratif qui opère des projets de tiers lieux transitoires. Nous cherchons à lutter contre le gaspillage immobilier en redonnant vie à des bâtiments vides, afin de lutter contre la vacance et favoriser la création.

La structure est une société coopérative d'intérêt collectif. Ainsi, elle appartient à celles et ceux qui la font : salarié.e.s, partenaires, expert.e.s, soutiens financiers et occupant.e.s.

Devenir sociétaire permet de participer à la vie coopérative de Plateau Urbain, de voter lors des assemblées générales, de vous impliquer pleinement dans les actions de Plateau Urbain et d'accompagner l'indépendance financière de la coopérative. Pour plus d'informations : <https://www.plateau-urbain.com/tiers-lieux/actualites-des-lieux/faire-vivre-les-statuts-en-cooperative/>

Vous y trouverez également de nombreuses informations sur le fonctionnement de la coopérative.



Les associations co-porteuses du projets

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri accueille, héberge, accompagne, et insère socialement et professionnellement plus de 10 000 personnes en précarité chaque année dans le Rhône.

La Fondation de l'Armée du Salut

La Fondation de l'Armée du Salut vient en aide aux plus démunis. Le complexe social de Lyon Cité se concentre sur l'accueil, l'hébergement et l'insertion par l'emploi.

Appel à candidatures

Locaux bureaux/ateliers - Francheville
Occupation temporaire dès maintenant
À partir de 4,5€/m² par mois

Les espaces

A ce jour, 3 espaces de travail sont disponibles, situés en rez-de-chaussée et sous-sol du bâtiment.

- Un espace bureau de 10,3m²

Redevance : 87,55€/mois TTC (8,5€/m²)

Disponible immédiatement

- Un espace de bureau avec ERP formation de 68m² donnant sur l'extérieur

Redevance : 722,4€/mois TTC (10,5€/m²)

Attributs : 2 doubles portes donnant sur l'extérieur et un point d'eau.

Disponible immédiatement

- Un atelier/bureau de 90,33m² donnant sur l'extérieur.

Redevance : 948,47€/mois TTC (10,5€/m²).

Attributs : 2 doubles portes donnant sur l'extérieur et un point d'eau.

Disponible immédiatement

Ces espaces sont classés Établissement Recevant du Public (ERT) et ne peuvent pas recevoir de public extérieur sur une base régulière (sauf espace ERP formation mentionné ci-dessus).

Les locaux peuvent être partagés entre plusieurs structures. Il est possible de candidater au nom d'un collectif ou à plusieurs, ou d'être mis en relation avec d'autres candidat.e.s afin de partager un lot.



Appel à candidatures

Locaux bureaux/ateliers - Francheville
Occupation temporaire dès maintenant
À partir de 4,5€/m² par mois



Appel à candidatures

Locaux bureaux/ateliers - Francheville
Occupation temporaire dès maintenant
À partir de 4,5€/m² par mois

Les espaces communs

Outre l'accès à leur local, les structures sélectionnées pourront bénéficier de l'ensemble des espaces communs du projet :

- Salle de pause et espaces de détente accessibles pour toutes et tous
- Salles de réunion mutualisées
- Atelier de bricolage partagé
- Parc et espaces de sport



Appel à candidatures

Locaux bureaux/ateliers - Francheville
Occupation temporaire dès maintenant
À partir de 4,5€/m² par mois

Contribution financière

Chaque structure devra s'acquitter d'une redevance mensuelle qui correspond au prix des charges du projet. Elle couvre:

- Les fluides (eau, électricité, chauffage, internet)
- La maintenance et l'entretien du bâtiment
- L'accès aux espaces communs et salles de réunion
- La gestion et l'animation du projet.

En fonction du type d'espace, différents niveaux de redevance s'appliquent :

- Bureaux accessibles depuis l'extérieur et visibles des visiteurs : 10,5€/m²
- Bureaux classiques : 8,5€/m²
- Local de stockage (aveugle) : 4,5€/m²

Pour qui ?

Cet appel à candidatures s'adresse aux artistes, associations, structures culturelles ou issues de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'aux jeunes entreprises et indépendant.e.s qui recherchent des locaux d'activité abordables pour développer leur activité et leur créativité. Parmi les 37 structures présentes à ce jour, on observe une grande diversité des pratiques : comédiens, plasticiens, designers, maquettistes, associations d'insertion...

Les structures qui rejoignent le projet évolueront ainsi dans un écosystème riche et stimulant grâce à la diversité des acteurs, activités et métiers représentés !

Appel à candidatures

Locaux bureaux/ateliers - Francheville
Occupation temporaire dès maintenant
À partir de 4,5€/m² par mois

Participation à la vie du site

Les structures qui s'installeront dans les espaces de travail participeront à la vie collective du site, à son ouverture au public et à son rayonnement. Le projet se veut être un lieu d'accueil et de rencontre pour les personnes hébergées, les occupant.e.s des espaces de travail, les habitant.e.s du quartier et les visiteurs ponctuels. Ainsi, il est demandé de participer aux réunions bimestrielles des porteur.se.s de projet, de participer aux temps d'échanges et de convivialité et de prendre soin du lieu.

Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, la fondation Armée du Salut et Plateau Urbain souhaitent avoir une gestion sobre de ce tiers-lieu et encouragent à cet effet les occupant.e.s à être collectivement attentifs vis-à-vis du chauffage, de l'électricité et de l'eau, dans la mesure où il s'agit des postes qui composent le montant de la redevance. Une attention particulière sera également portée sur les "écogestes" et l'utilisation de matériaux de réemploi.



Appel à candidatures

Locaux bureaux/ateliers - Francheville
Occupation temporaire dès maintenant
À partir de 4,5€/m² par mois

Candidatures, critères de sélection

Les candidatures seront retenues au regard :

- Du projet et de l'activité présentés, en fonction des possibilités d'accueil et d'usage des espaces ;
- Des besoins en locaux des candidat.e.s (impossibilité d'accéder à l'immobilier classique) ;
- De la diversité des candidatures retenues au global, afin d'assurer une occupation riche, complémentaire et mixte ;
- De la volonté de contribuer à une démarche collective entre occupant.e.s (partage de connaissance, mutualisation de matériel, volonté d'organiser et de participer à des projets communs) mais aussi la vie du site (participation aux instances de gouvernance, réunions porteur.se.s de projet, etc.) ;
- De l'apport au territoire : candidat.e.s en lien avec les communes environnantes, projet à destination des habitant.e.s et structure du quartier, intégration dans des réseaux locaux, impact urbain, social, économique, culturel sur le quartier, lien avec le public hébergé etc.

Les activités présentant des nuisances (bruit, poussière, odeur, etc.) devront être signalées dans la candidature pour une meilleure compréhension afin de l'intégrer au projet global. En tout état de cause, les candidat.e.s retenu.e.s devront se conformer à leur convention d'occupation.



Appel à candidatures

Locaux bureaux/ateliers - Francheville
Occupation temporaire dès maintenant
À partir de 4,5€/m² par mois

Calendrier

Étape 1

Dépôt de la candidature en ligne via la plateforme de Plateau Urbain jusqu'au 31 décembre 2026.

Étape 2

Une visite des locaux sera organisée au fil de l'eau, à réception des candidatures.

Étape 3

Confirmation d'intérêt et expression de vos préférences de locaux via un formulaire envoyé après la visite.

Étape 4

Annonce par mail de l'acceptation de votre candidature.

Sans nouvelles de votre part dans les trois jours suivant l'annonce des résultats, nous nous réservons la possibilité de réattribuer le ou les lots qui vous ont initialement été proposés.

Étape 5

Signature du contrat avec transmission d'une attestation d'assurance.

Étape 6

Entrée dans les lieux et remise des clés.

Appel à candidatures

Locaux bureaux/ateliers - Francheville
Occupation temporaire dès maintenant
À partir de 4,5€/m² par mois

Comment candidater sur la plateforme ?

Les candidat.e.s devront faire part de leur intérêt à travers la plateforme de Plateau Urbain.

Étape 1 : inscription ou connexion à la plateforme de Plateau Urbain

Étape 2 : candidature spécifique pour le lieu "Les Grandes Voisines"

Les pièces nécessaires pour candidater via la plateforme sont :

- Un document d'identité
- Un justificatif d'activité de la structure (statuts d'association, extrait K-bis, numéro d'auto-entrepreneur.euse ou d'affiliation à la maison des artistes, ou tout autre document justifiant d'une demande en cours, etc.)

Contact : lesgrandesvoisines@plateau-urbain.com

Q : Comment le lieu fonctionne-t-il ?

R : Une responsable de site de Plateau Urbain sera présente dans le bâtiment pour la gestion et l'animation du lieu en collaboration avec les équipes du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri et la Fondation de l'Armée du Salut qui sont les gestionnaires du site.

Q : Comment mon local est-il sécurisé ?

R : La sécurisation de votre local se fait par clé, qui vous seront fournies suite à l'état des lieux. L'installation d'une serrure supplémentaire est à votre charge. En aucun cas nous accéderons à votre local sans que vous en soyez prévenu.e et dans tous les cas uniquement pour des raisons techniques.

Q : Puis-je recevoir du public ?

R : La grande majorité des locaux mis à la location sont de type ERT. Dans ces locaux des activités d'accueil du grand public ne sont pas possibles. N'hésitez pas à questionner la responsable de site pour avoir plus d'éléments à ce sujet.

Q : Sera-t-il possible d'y domicilier ma société ou mon association ?

R : Non, il n'est pas possible de domicilier votre société ou association à cette adresse, car vous ne signerez pas de bail commercial.

Q : Quelles sont les pièces à fournir obligatoirement avant mon entrée dans les locaux ?

R : L'entrée dans les locaux devra être précédée de la signature d'une convention d'occupation. Chaque structure doit fournir une attestation pour une assurance qui couvre ses risques locatifs et les risques liés à son activité professionnelle. Nous exigeons donc au minimum qu'elle fournisse une attestation pour :

1. les garanties des responsabilités liées au local
2. une responsabilité civile d'exploitation

Ces deux assurances sont obligatoires pour rentrer dans vos locaux. Plateau Urbain peut vous orienter vers un courtier si vous n'êtes pas d'ores et déjà assuré.e. Nous conseillons aussi fortement une responsabilité civile professionnelle. Elle est souvent proposée avec la responsabilité civile d'exploitation.

Q : Combien vais-je payer et à partir de quand ?

R : Le prix de vos locaux correspond aux charges de fonctionnement du site (eau, électricité, chauffage, ménage des parties communes, collecte des déchets par le service public, ...). La redevance sera réglée par prélèvement bancaire le 25 de chaque mois pour le mois suivant.

Q : Et la TVA dans tout ça ?

R : Vous serez facturés sans TVA

Q : Quels frais seront à ma charge ?

R : Nous prenons en charge une partie de l'aménagement des espaces communs, les factures d'assurance du bâtiment général, d'électricité, chauffage, eau et internet pour tout le lieu, ainsi que les personnes affectées à son animation. Votre redevance est votre contribution financière au projet. Elle est proportionnelle à la taille du local occupé.

Ce qui est à votre charge est l'ensemble des travaux d'installation et de maintenance dans votre local. Cela recouvre : le débarras éventuel, le nettoyage, la peinture, l'aménagement intérieur, l'embellissement, la pose ou dépose de cloison, le changement des éclairages et la pose d'une serrure le cas échéant.

Vous devez également prendre à vos frais les assurances de responsabilité civile professionnelle et l'assurance multirisques pour votre local.

Q : Internet, électricité, eau, comment ça se passe ?

R : Les fluides et une connexion internet partagée sont compris dans les charges (sauf dans le stockage pour ce qui est de l'accès internet et réseaux)

Q : Qu'est-il prévu pour l'entretien des parties communes ?

R : Le nettoyage des parties communes est pris en charge par les équipes d'insertion. Le nettoyage de vos locaux reste à votre charge.

Q : Je souhaite partager une grande surface, que faire ?

R : Vous avez la possibilité de poser une candidature au nom d'un collectif pour prendre un plateau partagé afin de le cloisonner (à vos frais) ou de l'occuper en l'état. Une colocation avec clause de solidarité des loyers est également possible.

Q : Y'a t'il une caution ?

R : Non nous ne demandons pas de caution car nous savons qu'il est difficile de sortir un mois de loyer supplémentaire.

Q : Pourquoi parler de redevance et pas de loyer ?

R : Il s'agit d'une contribution aux charges du projet et des charges estimées (consommation d'eau et d'électricité, wifi...). Il n'y a pas de bénéfice financier.